



**SAPHNELO® EST REMBOURSÉ PAR LA
PLUPART DES RÉGIMES D'ASSURANCE
PUBLICS AU CANADA (DES CRITÈRES
PEUVENT S'APPLIQUER)†**

**PARLEZ À VOTRE PROFESSIONNEL
DE LA SANTÉ POUR SAVOIR SI VOUS
ÊTES ADMISSIBLE À**  **Saphnelo®**
(anifrolumab)

Ce guide vous aidera à discuter avec votre professionnel de la santé de ce que SAPHNELO® (anifrolumab pour injection) pourrait faire pour vous et votre plan de traitement. Voici quelques questions qui pourront vous aider à lancer la discussion.



? QUESTIONS À POSER À VOTRE PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

- Qu'est-ce que SAPHNELO®?
- Quelle est la différence entre SAPHNELO® et les autres options de traitement?
- Comment SAPHNELO® est-il administré?
- Si SAPHNELO® est une option pour moi, comment mon plan de traitement serait-il modifié? Devrai-je continuer à prendre mes autres médicaments?

? QUESTIONS QUE VOTRE PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ POURRAIT VOUS POSER

- Quels symptômes ressentez-vous et à quelle fréquence se présentent-ils? Avez-vous remarqué des changements dans vos symptômes?
- De quelle manière vos symptômes et votre traitement influencent-ils votre vie quotidienne?
- Y a-t-il des aspects de votre mode de vie que nous devrions considérer dans le cadre de notre discussion sur SAPHNELO®?

**Discutez avec votre professionnel de la santé de ce que SAPHNELO®
pourrait faire pour vous et votre plan de traitement.**

NOTES :

† La couverture par les régimes publics est offerte dans le cadre de programmes provinciaux, territoriaux et fédéraux, notamment le programme des services de santé non assurés (SSNA), en Alberta, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec, en Saskatchewan, à Terre-Neuve-et-Labrador et aux Territoires du Nord-Ouest. La couverture est assujettie aux critères de remboursement applicables.